

# Fables de Mouches & rats d'archives

J.F. « Maxou » HEINTZEN, La Chavannée / Université de Cherchologie du Centre / C.D.M.D.T. 03

Le "bouquet des danseurs", Nivernais, 1761

interrogé qu'il  
 étoit allé faire à  
 cette assemblée —  
 A dit qu'il y étoit  
 allé & la part de  
 Madame de  
 Marquis de Praumont  
 d'ame & vit saint  
 Clair, pour y rendre  
 le bouquet de  
 danseur, mettre  
 le bon ordre et  
 garder le soir;  
 Les seules que les  
 Cabarettiers ne  
 coupaient quelque  
 chose —

## *Transcription n° 117 [orthographe modernisée]*

---

Interrogé qu'est-ce qu'il  
était allé faire à  
cette assemblée.  
A dit qu'il y était  
allé de la part de  
Madame la  
Marquise de Pracomtal  
dame dudit Saint-  
Clair, pour y vendre  
le bouquet des  
danseurs, mettre  
le bon ordre et  
garder le bois,  
empêcher que les  
cabaretiers ne  
coupassent quelque  
chose

## *Commentaire n°117*

---

Une brève source, pour cette livraison-ci : il s'agit d'un interrogatoire, tiré des procédures criminelles du Présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, en septembre 1761 (A.D. Nièvre, 1B 154/2). Une rixe suivie de mort d'homme a eu lieu lors d'une assemblée, fête calendaire où la dévotion et l'amusement s'entremêlent. Cette assemblée se tient sur la chaume de Saint-Clair, en la paroisse de Rouy, à environ trois kilomètres du bourg (il n'y subsiste qu'un petit bois et une exploitation agricole, le remembrement est passé par là !). Il en est souvent ainsi : c'est une chapelle excentrée, ou un modeste oratoire qui est l'épicentre de la fête, autour duquel s'établissent des « ramées », abris de branches et de végétaux, sous lesquels s'établissent des cabaretiers pour la journée. Et l'on danse alentour.

Ce lieu relevant des terres de la Marquise de Pracomtal, elle y dépêche l'un de ses gardes, Pierre André. Celui-ci, témoin de la rixe, est invité à s'expliquer. Il commence donc par dresser la liste des tâches qui lui incombent en pareil cas : maintien de l'ordre, essentiellement, puis vérifier que nul ne coupe du bois dans les propriétés avoisinantes et, plus surprenant, *vendre le bouquet des danseurs...* Qu'est-ce donc ?

Précisons d'entrée que ce type d'assemblée, sous l'Ancien Régime, est l'un des moments forts de l'autorité seigneuriale : c'est elle qui autorise et encadre les amusements, mais c'est aussi le cadre de manifestations rituelles et obligées, connues sous le nom générique d'« *hommages seigneuriaux* ». À cette occasion, les sujets prouvent, par une offrande, ou par une mise en scène spécifique, qu'ils sont les vassaux du seigneur. Lequel, en retour, n'est pas avare de libéralités, via des jeux (*frappe-pal*, courses diverses, joutes) dotés par ses soins. Bref, dans ce type d'événement, on rencontre beaucoup d'appellations rituelles un peu absconses (j'adore cet adjectif) pour le profane.

Il est donc possible que ce *bouquet des danseurs* relève de cette typologie. Ce pourrait être une vente à l'encan, chargée de rapporter de l'argent, oui, mais pour qui ? Nombre de postes honorifiques des sociétés villageoises (en particulier les royautés) sont attribués aux enchères. Est-ce le cas ici ?

D'autre part, la consultation des dictionnaires anciens fait apparaître l'usage du mot *bouquet* dans plusieurs expressions liées à la danse :

« On dit aussi *donner le bouquet à quelqu'un* quand on l'invite à donner un bal ou un repas à une compagnie, et rendre le bouquet quand il s'acquitte de son devoir »

[Furetière (1690)]

Ou encore

« On dit, *Donner le bouquet à quelqu'un*, pour dire l'engager à donner à son tour le bal, un festin, ou quelque autre resjouissance à une compagnie. *On luy a donné le bouquet. il a le bouquet. Rendre le bouquet.* On dit en ce sens, qu'*Une Dame a le bouquet*, pour dire, qu'Elle reçoit & qu'elle fait les honneurs d'un bal »

[Dictionnaire de l'Académie française, 1<sup>e</sup> édition (1694)].

Les écrits de Pierre Robert du Dorat (1589-1658) confirment cet usage :

« et avaient accoutumé les jeunes gentilhommes et jeunes demoiselles du dit pays de s'assembler [...] danser et passer le temps au son des cornemuses et hautbois et puis y faire collation et bonne chère et de se donner le bouquet à tous les jours de dimanche et de fêtes, ainsi que j'ai vu, et passer joyeusement le temps... »

Dans ces conditions, il conviendrait donc d'offrir un bouquet à sa belle pour l'inviter au bal. Et alors Pierre André serait là pour vendre ces bouquets. J'avoue que je ne suis pas convaincu que le garde de la Marquise puisse être astreint à ce rôle.

Voilà bien des questions pour une simple expression obscure, dites-vous. En apparence, seulement, car c'est à travers de semblables questionnements que l'on approche au plus près la sociabilité des siècles précédents, et l'environnement sensible de la danse rurale. La recherche sur ce thème m'a permis de me plonger dans *Le bouquet de bal*, comédie en un acte de M. Desnoyer, créée en 1837. On y lit :

« ...car le bal, mon jeune ami, est la terre classique des bonnes fortunes... et des infidélités !... Le bal est ce qu'il y a de plus dangereux au monde pour les amants, pour les pères de famille, et surtout pour les maris, classe respectables à laquelle j'ai le triste avantage d'appartenir. »

Voilà bien la preuve que le bal ne se résume pas qu'à la danse, n'en déplaise aux fâcheux !

## Mots-clés

Nivernais / XVIIIe / Danse / Justice / Manuscrit